



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE
MINISTERE PROVINCIAL DE LA SANTE PUBLIQUE,
AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, FAMILLE, GENRE ET ENFANT



Avis d'Appel d'offres sans pré - qualification (AA0)

AON N° 01/ CAB/MIN/PROV/SPASSFGE/JAB/001/PO/2013

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de passation des marchés publics approuvé à la DGCMP et est publié dans les sites suivants : www.armac-rdc.com ; www.provinceorientale.cd et dans les journaux locaux.
2. Le Ministère Provincial de la Santé de la Province Orientale a sollicité et obtenu dans le cadre de son budget d'investissement 2013 auprès du Gouvernement Central un fonds, afin de financer les différents projets en province et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON N° 004/CAB/MIN/PROV/SPASSFGE/JAB/001/PO/ /2013 relatif à la réhabilitation de l'hôpital général de Buta.
3. Le Ministère Provincial de la Santé de la Province Orientale sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : Réhabilitation de l'Hôpital Général de BUTA

Les variantes ne sont pas permises dans le cadre du présent marché.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans la Loi relative aux marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après :
 - Ministère Provincial de la Santé Publique sise avenue Mpolo n°13, Q. Lualaba, commune de Makiso, ville de Kisangani.
 - E-mail : minpospcffash@yahoo.fr
 - N° Contact : (+243)814215553 ; (+243)998508555
 - de Lundi à Vendredi, de 9h00 à 16h00, heure locale.
6. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - Etre une entreprise ou un groupement d'entreprises de construction (en cas de groupement, joindre l'acte de groupement avec un chef de fil désigné)
 - Joindre à l'offre le statut de l'entreprise ;
 - Avoir réalisé, au cours de cinq dernières années, un chiffre d'affaire annuel moyen équivalent au moins 2/3 le montant de l'offre ;

- Fournir une attestation bancaire ou une promesse d'accès à des facilités de crédit d'un montant équivalent à au moins 5% du montant du marché. La trésorerie propre de l'entreprise ne sera pas prise en compte ;
 - Joindre à l'offre les états financiers certifiés par un comptable agréé de trois dernières années 2010, 2011, 2012.
 - Avoir réalisé les travaux similaires et présenter les attestations de bonne fin délivrées par l'autorité contractante.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Le Ministère Provincial de la Santé publique de la Province Orientale contre un paiement non remboursable de 94 120 FC. La méthode de paiement sera effectuée au comptant, au compte de la Direction de recettes provinciales (DRPO) logé au guichet Unique situé sur l'avenue du 30 octobre n°15, commune de Makiso, ville de Kisangani (Province Orientale). Le document d'Appel d'offres sera déposé à mains propre.
8. Les offres devront être déposées au Ministère Provincial de la Santé publique sis sur l'avenue MPOLO, Q/Lualaba N° 13, Commune de la MAKISO, ville de Kisangani Province Orientale au plus tard le 30 décembre 2013 à 15h30 heure locale (TU+2). Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents au plus tard le 30 décembre 2013 à 16h00 heure locale (TU+2). Les offres doivent comprendre une garantie d'offre de 2% du coût de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt de soumission.

Fait à Kisangani, le 16 décembre 2013

Jeanne ALASHA BAHMURWAKI
Ministre Provincial de la Santé Publique
Province Orientale

